



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Clermont-Ferrand, le

SERVICE HABITAT ET RENOVATION URBAINE

Affaire suivie par Pascal MARTIN
Tél : 04 73 43 18 44
pascal.martin@puy-de-dome.gouv.fr

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.302-3 du code de la construction et de l'habitation, vous m'avez transmis le bilan triennal de votre programme local de l'habitat (PLH) 2014-2019 que j'ai soumis à l'avis du bureau du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Ce dernier s'est réuni le 12 décembre dernier et a rendu un avis favorable.

Les membres du CRHH ont bien noté la mobilisation de moyens humains et budgétaires importants ainsi que les entretiens qualitatifs menés avec les acteurs du logement pour l'élaboration de ce bilan à mi-parcours.

Les points positifs suivants sont à souligner :

- l'efficacité foncière s'est globalement améliorée sur le territoire du cœur métropolitain, dans une moindre mesure sur les territoires périurbains ;
- la production globale de logements neufs répond aux objectifs fixés par le SCoT du Grand Clermont. L'objectif de production de logements locatifs sociaux est largement atteint dans sa globalité et deux communes ne sont plus déficitaires au titre des obligations de la loi SRU au 1^{er} janvier 2016 ;
- les objectifs du PIG communautaire sont atteints sur le volet énergétique, et la mise en place de la plate-forme territoriale de rénovation énergétique devrait permettre d'amplifier l'intervention sur le parc privé. La rénovation des logements sociaux publics a été appuyée et devrait rester sur la même dynamique suite à la signature du

M Olivier BIANCHI
Président de Clermont Auvergne
Métropole
64/66, avenue de l'Union Soviétique
BP 231
63007 Clermont-Ferrand cedex 1

nouveau contrat territorial de développement durable avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et les bailleurs sociaux ;

- les actions conduites ont permis d'améliorer le fonctionnement urbain des quartiers, en particulier pour Croix de Neyrat et Champratel. La stratégie urbaine menée a ainsi produit ses premiers effets sur l'image des quartiers en termes de diversification de l'habitat mais également pour le quotidien des habitants.
- les freins ayant conduit à l'atteinte partielle de certains objectifs sont identifiés ainsi que les leviers restant à mobiliser pour les atteindre ;

Au vu de ces éléments, j'émet un avis favorable sur le bilan triennal présenté, avec les recommandations suivantes :

- définir une stratégie foncière et compléter l'observatoire de l'habitat par un volet foncier, en s'appuyant sur l'expertise de l'EPF-SMAF ;
- amplifier les actions sur la politique de renouvellement du parc privé concernant la lutte contre l'habitat indigne, et le repérage et la lutte contre les copropriétés fragiles et dégradées ;
- répondre aux besoins des gens du voyage, en particulier en créant l'aire d'accueil de grand passage et en augmentant la production de PLAI adaptés afin de répondre aux exigences du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Par ailleurs, il convient de conduire la modification du PLH pour prendre en compte le nouvel objectif au titre des dispositions de l'article 55 de la loi SRU pour la période triennale 2017-2019, et le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNPi) de l'agglomération clermontoise approuvé le 8 juillet 2016.

Enfin, je vous invite à étudier la question du PLUiH afin de faciliter la cohérence des politiques de l'habitat et de l'urbanisme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,